



MMA Itinéraires

Mai 2022

Support en unités de compte adossé à un titre de créance et présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.



Assurance vie et capitalisation

Offre limitée du
2 mai 2022 au 29 juillet 2022
(sous conditions et sous réserve
de disponibilité).

Durée d'investissement conseillée :
8 ans maximum (à partir de la date
de constatation initiale et hors cas de
remboursement anticipé automatique
comme décrit en page 2).

Fonctionnement du support

- **MMA Itinéraires Mai 2022 est un support en unités de compte adossé à un titre de créance.**
- D'une durée d'investissement de 8 ans maximum, son remboursement est conditionné à l'évolution de l'Indice **iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW Decrement 50 Points GTR** (dénommé ci-après «l'Indice»).
- Le niveau de clôture de l'Indice au 12 août 2022 sera retenu comme étant le niveau initial de l'Indice.
- **MMA Itinéraires Mai 2022 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

Un remboursement anticipé automatique possible en année 5, 6 ou 7...

En année 5, 6 ou 7, deux scénarios sont possibles :

- **Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 69,50 % de son niveau initial** à l'une des dates de constatation intermédiaire mensuelle correspondantes⁽¹⁾, alors le support est automatiquement remboursé par anticipation et vous recevrez⁽²⁾ :
 - **le remboursement du capital initialement investi⁽³⁾**
 - majoré d'un gain brut⁽⁴⁾ de 4,50 % par année écoulée, soit :
 - **22,50 %** si le remboursement a lieu en année 5, le 19/08/2027,
 - **27 %** si le remboursement a lieu en année 6, le 21/08/2028,
 - **31,50 %** si le remboursement a lieu en année 7, le 20/08/2029.

Le remboursement anticipé automatique met fin au support⁽²⁾.

- **Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 69,50 % de son niveau initial** à l'une des dates de constatation intermédiaire mensuelle correspondantes⁽¹⁾, le support se poursuit.

...ou un remboursement à l'échéance, l'année 8.

En l'absence de remboursement anticipé automatique, le support se poursuit donc jusqu'à la date de remboursement final, le 19 août 2030.

En année 8, trois scénarios sont possibles :

- **Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 69,50 % de son niveau initial** à l'une des dates de constatation intermédiaire mensuelle de l'année 8⁽⁵⁾ ou à la date de constatation finale (le 12 août 2030), alors vous recevrez⁽²⁾ :
 - **le remboursement du capital initialement investi⁽³⁾,**
 - majoré d'un **gain brut⁽⁴⁾ de 36 %** (soit un gain brut⁽⁴⁾ de 4,50 % par année écoulée).
- **Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 69,50 % de son niveau initial mais supérieur ou égal à 50 % de son niveau initial** à la date de constatation finale (le 12 août 2030), alors vous recevrez⁽²⁾ :
 - **le remboursement du capital initialement investi⁽³⁾.**
- **Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 50 % de son niveau initial (franchissement du seuil de perte en capital)** à la date de constatation finale (le 12 août 2030), alors vous recevrez⁽²⁾ :
 - le capital initialement investi⁽³⁾ **diminué de la baisse finale de l'Indice.**

Dans ce scénario, vous subissez une perte en capital partielle ou totale.

(1) Dates de constatation intermédiaire mensuelle : Année 5 : 12/08/2027 ; Année 6 : 13/09/2027 ; 12/10/2027 ; 12/11/2027 ; 13/12/2027 ; 12/01/2028 ; 14/02/2028 ; 13/03/2028 ; 12/04/2028 ; 12/05/2028 ; 12/06/2028 ; 12/07/2028 ; 14/08/2028 ; Année 7 : 12/09/2028 ; 12/10/2028 ; 13/11/2028 ; 12/12/2028 ; 12/01/2029 ; 12/02/2029 ; 12/03/2029 ; 12/04/2029 ; 14/05/2029 ; 12/06/2029 ; 12/07/2029 ; 13/08/2029.

(2) Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Le support MMA Itinéraires Mai 2022 n'existe plus, mais le contrat d'assurance vie ou de capitalisation se poursuit.

(3) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur (Natixis Structured Issuance SA) et du Garant de la formule (Natixis SA).

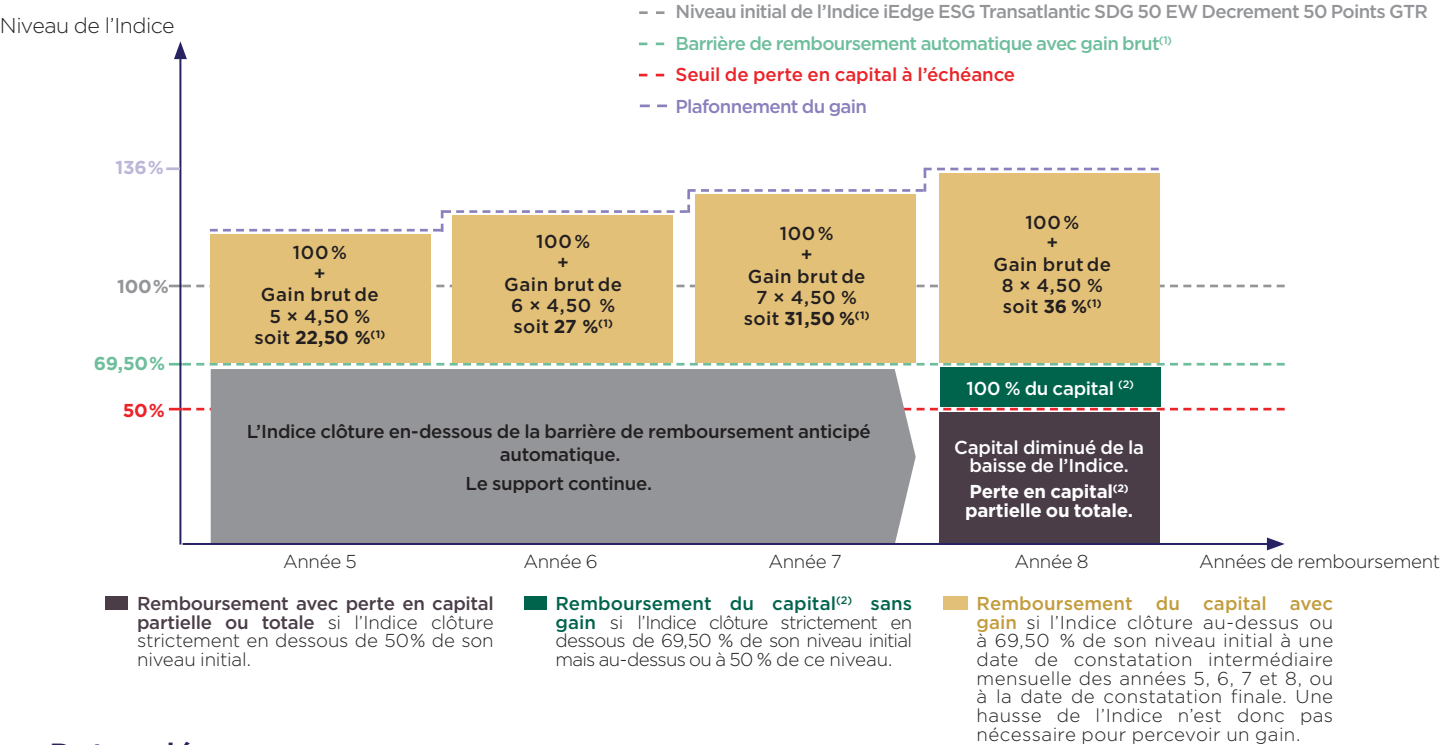
(4) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

(5) Dates de constatation intermédiaire mensuelle en Année 8 : 12/09/2029 ; 12/10/2029 ; 12/11/2029 ; 12/12/2029 ; 14/01/2030 ; 12/02/2030 ; 12/03/2030 ; 12/04/2030 ; 13/05/2030 ; 12/06/2030 ; 12/07/2030.

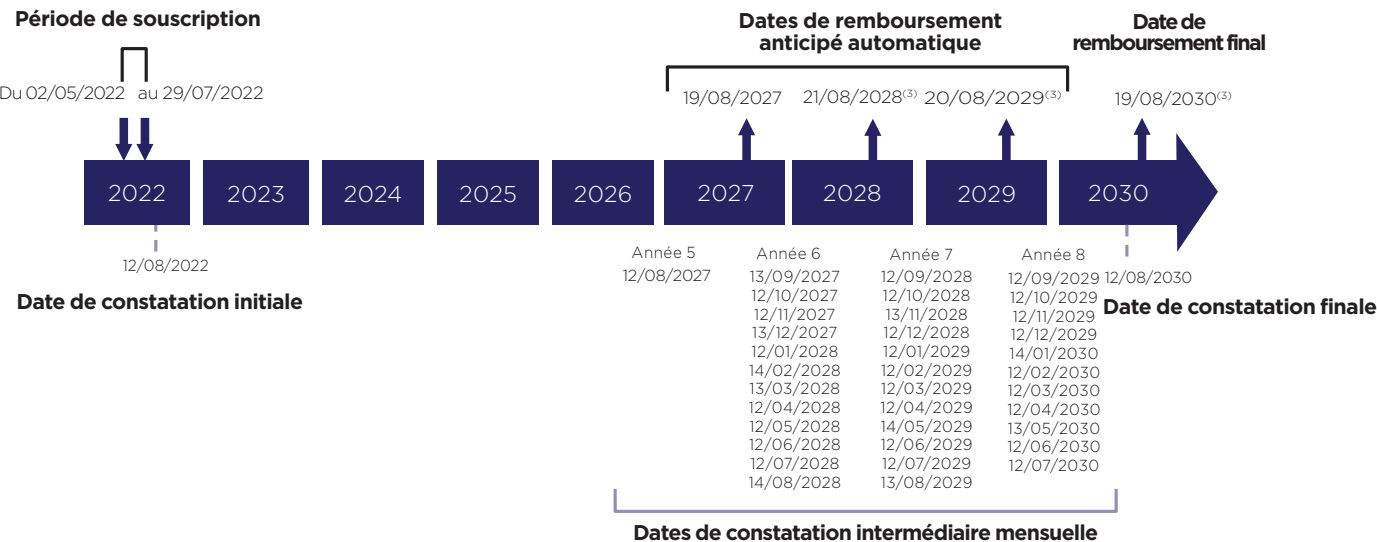
Illustration du mécanisme de remboursement

- A partir de l'année 5, à chaque date de constatation intermédiaire mensuelle et jusqu'à la date de constatation finale (12 août 2030), le niveau de clôture de l'Indice iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW Decrement 50 Points GTR est comparé à son niveau initial.
- Selon l'évolution de l'Indice, la durée du support peut être de 5 ans, 6 ans, 7 ans ou 8 ans et présente, dans ce dernier cas, un risque de perte en capital.

Mécanisme du support



Dates clés



Durée d'investissement conseillée : 8 ans maximum (à partir de la date de constatation initiale et hors cas de remboursement anticipé automatique).

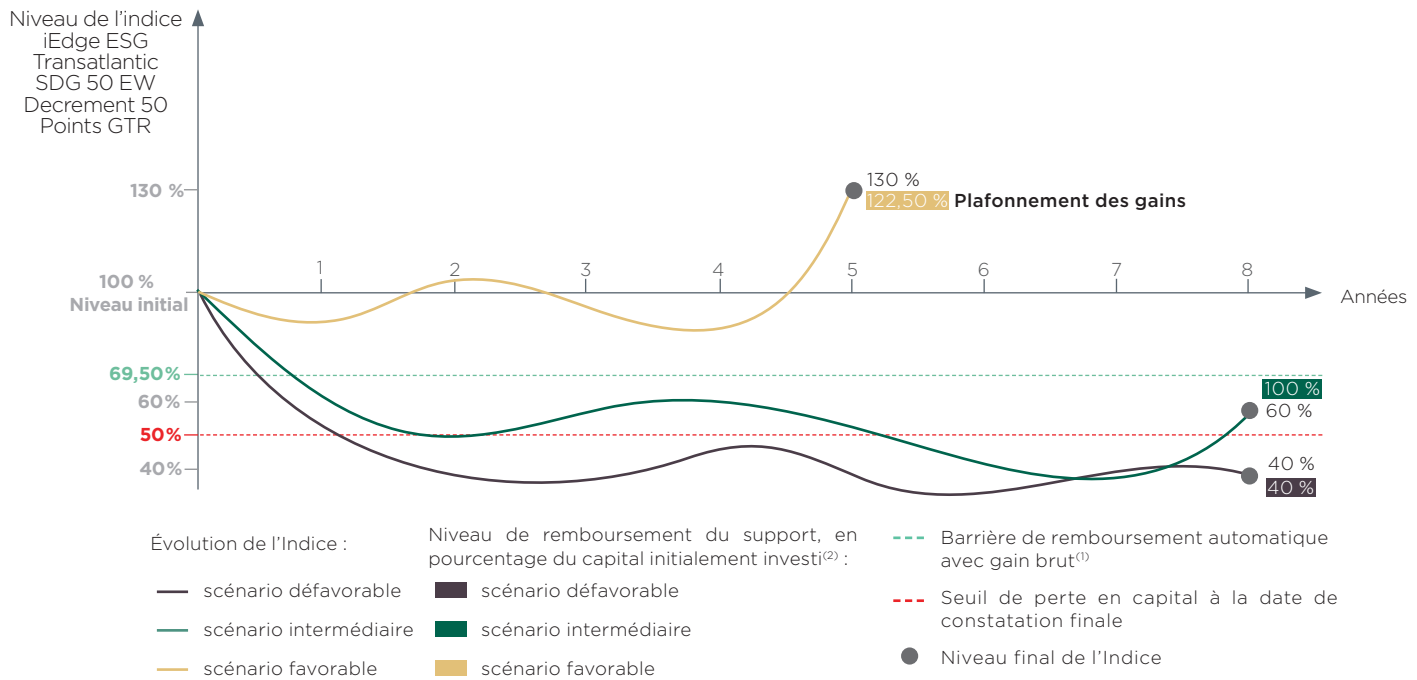
Illustrations à caractère uniquement informatif et n'ayant aucune valeur contractuelle. Elles ne préjugent pas des performances futures du support.

(1) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

(2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur (Natixis Structured Issuance SA) et du Garant de la formule (Natixis SA).

(3) Sous réserve de l'absence d'un précédent remboursement anticipé automatique.

Scénarios de marché



Scénario défavorable

Baisse de l'Indice sur 8 ans et clôture à la date de constatation finale en dessous du seuil de perte en capital (50 % du niveau initial de l'Indice)

Scénario intermédiaire

Baisse de l'Indice sur 8 ans et clôture à la date de constatation finale au-dessus du seuil de perte en capital (50 % du niveau initial de l'Indice) et en-dessous de la barrière de remboursement avec gain à l'échéance (69,50 % du niveau initial de l'Indice)

Scénario favorable

Hausse de l'Indice sur 5 ans et clôture à la date de constatation intermédiaires mensuelle au-dessus de la barrière de remboursement anticipé automatique (69,50 % du niveau initial de l'Indice)

- Niveau final de l'Indice : 40 % du niveau initial de l'Indice.
- Remboursement à l'échéance : à hauteur du niveau final de l'Indice, soit 40 % du capital initialement investi⁽²⁾.
- Taux de rendement actuariel net⁽³⁾ : -11,73 % (égal au taux de rendement actuariel net pour un investissement direct dans l'Indice).

Dans ce scénario, vous subissez une perte en capital de 60 %. Dans le pire des scénarios, vous pouvez subir une perte totale en capital.

- Niveau final de l'Indice : 60 % du niveau initial de l'Indice.
- Remboursement à l'échéance : 100 % du capital initialement investi⁽²⁾.
- Taux de rendement actuariel net⁽³⁾ : -1,10 % (contre un taux de rendement actuariel net de -7,17 % dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice).

- Niveau de l'Indice à l'issue de l'année 5 : 130 % du niveau initial de l'Indice.
- Remboursement anticipé automatique à l'issue de l'année 5 : le capital initialement investi⁽²⁾ + un gain brut⁽¹⁾ de 4,50 % par année écoulée (soit 22,50 %), soit un total brut de 122,50 % du capital initialement investi⁽²⁾.
- Taux de rendement actuariel net⁽³⁾ : 2,94 % (contre un taux de rendement actuariel net de 4,16 % dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice).

Le plafonnement du gain brut ne permet pas de profiter pleinement de la hausse de l'Indice.

Dans le cas où, à une date de constatation intermédiaire mensuelle ou à la date de constatation finale, l'Indice clôturerait exactement à 69,50 % de son niveau initial ou légèrement au-dessus, le rendement du support serait meilleur que celui de l'Indice, du fait de la fixation du gain à 4,50 % bruts par année écoulée.

Les données chiffrées utilisées dans ces scénarios n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

(1) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

(2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur (Natixis Structured Issuance SA) et du Garant de la formule (Natixis SA).

(3) Les taux de rendement actuariel nets précisés dans les scénarios sont calculés avec un taux de frais de gestion annuel de 1,10 % hors prélèvements sociaux et fiscaux.



Taux de rendement actuariels futurs, dans le cas d'un remboursement avec gain en année 5, 6, 7 ou 8, sous conditions décrites en page 2.

	Années de remboursement anticipé automatique et à l'échéance ⁽¹⁾			
	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
Gain brut⁽²⁾	$(4,50\% \times 5)$ = 22,50 % ⁽²⁾	$(4,50\% \times 6)$ = 27 % ⁽²⁾	$(4,50\% \times 7)$ = 31,50 % ⁽²⁾	$(4,50\% \times 8)$ = 36 % ⁽²⁾
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux (contrats avec un taux de frais de gestion de 0,80 %)	3,26 %	3,18 %	3,12 %	3,05 %
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux (contrats avec un taux de frais de gestion de 1 %)	3,05 %	2,97 %	2,91 %	2,84 %
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux (contrats avec un taux de frais de gestion de 1,10 %)	2,94 %	2,87 %	2,80 %	2,74 %

Rappel : il existe un risque de perte en capital partielle ou totale pour l'investisseur en cas de sortie du support MMA Itinéraires Mai 2022 avant l'échéance ou si le niveau de l'Indice iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW Decrement 50 Points GTR est à l'échéance strictement inférieur à 50 % de son niveau initial.

(1) Dates de remboursement anticipé automatique : 19 août 2027 (année 5) ; 21 août 2028 (année 6) ; 20 août 2029 (année 7) ; date de remboursement finale : 19 août 2030 (année 8).

(2) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance. A l'échéance, la performance finale de l'indice peut être positive ou négative.

Un support indexé à l'indice iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW Decrement 50 Points GTR

L'indice iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW Decrement 50 Points GTR est un indice administré par SGX®, lancé en collaboration avec l'agence ISS-ESG®, leader dans la recherche ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et la notation extra-financière. Il est composé de 50 entreprises de la zone euro et nord-américaines, sélectionnées pour leur contribution aux objectifs de développement durable.

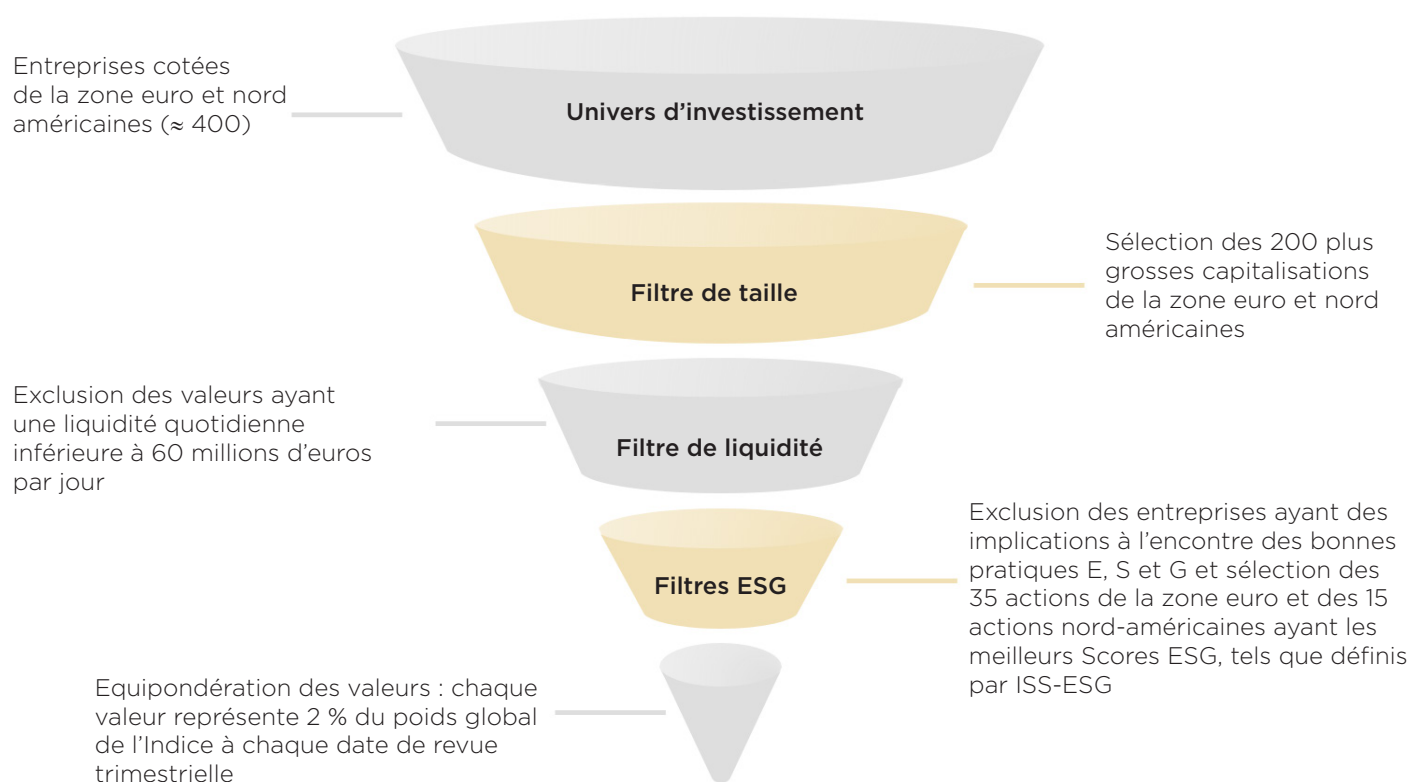
Parmi les plus grandes capitalisations boursières de la zone euro et américaine, les entreprises sont filtrées afin d'exclure celles ayant des implications à l'encontre des bonnes pratiques ESG. Cela permet de **sélectionner les 35 actions de la zone euro et les 15 actions nord-américaines ayant les meilleurs scores ESG tels que définis par ISS-ESG.**

L'Indice pondère de façon équivalente l'ensemble de ses constituants. Ainsi, chaque valeur représente 1/50^e du poids global de l'Indice à chaque date de revue trimestrielle.

L'Indice est calculé de la façon suivante : en réinvestissant tous les dividendes bruts (détachés par les actions composant l'Indice au fil de l'eau tout au long de la vie du produit) puis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an. À titre d'information, le niveau moyen des dividendes payés sur les 8 dernières années s'élève à 22,18 points (Source : Bloomberg). Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de montant fixe, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. **Les niveaux des dividendes passés ne préjugent pas des niveaux des dividendes futurs.**

L'Indice est accessible entre autres sur le site <https://sgx.com/indices/products/sdgt50dg> ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : SDGT50DG Index)

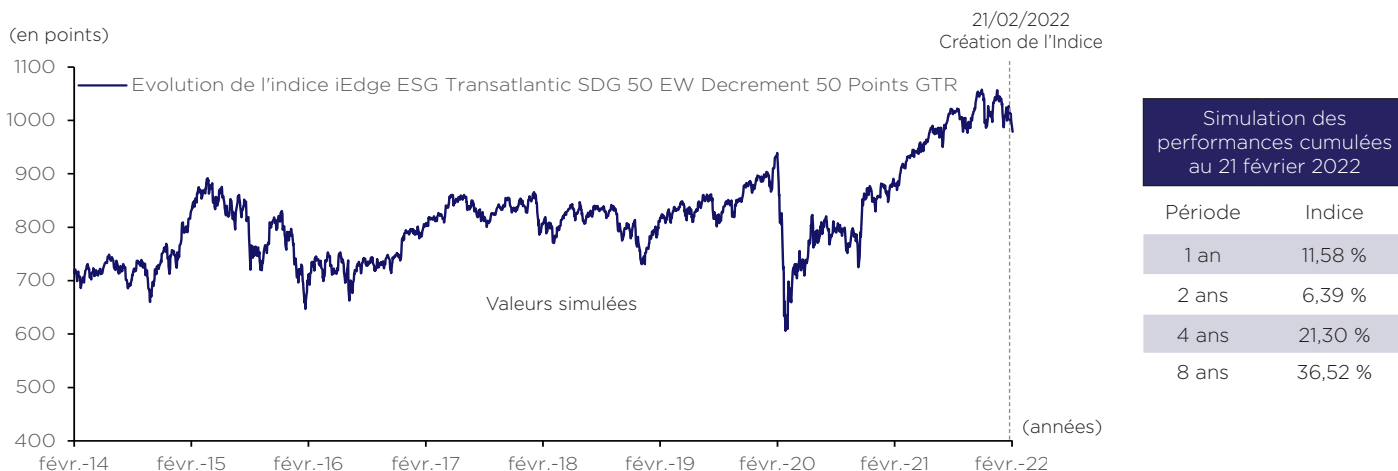
Méthodologie de sélection des sociétés



**iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW Decrement
50 Points GTR**

MMA Itinéraires Mai 2022 est un titre de créance dont les fonds levés dans le cadre de l'émission ne seront pas spécifiquement alloués au financement de projets répondant à des thématiques ESG. Seul l'Indice est construit de façon à sélectionner les entreprises les plus engagées en faveur de critères ESG. **MMA Itinéraires Mai 2022 ne constitue pas un titre de créance vert.**

Evolution de l'Indice iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW Decrement 50 Points GTR (simulée jusqu'au 21 février 2022)

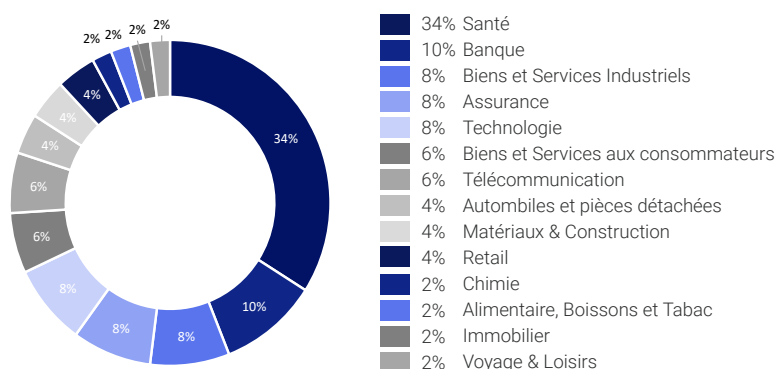


Source : Bloomberg, à partir du 21/02/2014, jusqu'au 21/02/2022

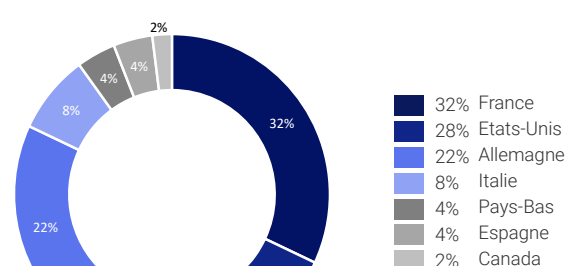
LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR LES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'Indice iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW Decrement 50 Points GTR a été lancé le 21 février 2022 à un niveau de 1000 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances passées.

Répartition sectorielle



Répartition géographique



Source : Bloomberg, dernier rebalancement au 27/12/2021

Composition de l'Indice

Indice iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW Decrement 50 Points GTR				
Abbott Laboratories	BNP Paribas SA	Dexcom Inc	L'Oréal SA	Société Générale SA
AbbVie Inc	Boston Scientific Corp	Edwards Lifesciences Corp	Medtronic PLC	STMicroelectronics NV
Adidas AG	Canadian National Railway Co	Eli Lilly & Co	Merck & Co Inc	Stryker Corp
Air Liquide SA	Capgemini SE	EssilorLuxottica SA	Merck KGaA	Telecom Italia SpA/Milano
Allianz SE	Cie de Saint-Gobain	HCA Healthcare Inc	Muenchener Rueckversicherungs-Gesellschaft AG	Telefonica SA
ASML Holding NV	Cigna Corp	Industria de Diseno Textil SA	Orange SA	Tesla Inc
Assicurazioni Generali SpA	Crédit Agricole SA	Infineon Technologies AG	Pfizer Inc	UniCredit SpA
AXA SA	Danone SA	Intesa Sanpaolo SpA	Sanofi	Vinci SA
Bayerische Motoren Werke AG	Deutsche Lufthansa AG	Kering SA	Schneider Electric SE	Vonovia SE
Becton Dickinson and Co	Deutsche Post AG	Koninklijke Philips NV	Siemens AG	Zalando SE

Source : Bloomberg, dernier rebalancement au 27/12/2021

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis SA, Garant de la formule, n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Avantages/Inconvénients du support

Avantages

- MMA Itinéraires Mai 2022 vous permet de vous exposer à un indice composé des 35 sociétés parmi les plus grandes capitalisations boursières de la zone Euro et des 15 sociétés parmi les plus grandes capitalisations boursières nord-américaines, les mieux notées selon des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) définis par ISS-ESG : **iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW Decrement 50 Points GTR**.
- En année 5, 6 ou 7, si le niveau de l'Indice à une date de constatation intermédiaire mensuelle⁽¹⁾ **est supérieur ou égal à 69,50 % de son niveau initial**, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et vous recevrez⁽²⁾ à la date de remboursement prévue, le remboursement de votre capital initialement investi⁽³⁾ **majoré d'un gain brut⁽⁴⁾ de 4,50 % par année écoulée**.
- En année 8, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé et qu'à l'une des dates de constatation intermédiaire mensuelle de l'année 8⁽⁵⁾ ou à la date de constatation finale (le 12 août 2030), l'Indice clôture **à un niveau supérieur ou égal à 69,50 % de son niveau initial**, alors vous recevrez⁽²⁾ à la date de remboursement final (le 19 août 2030), **un gain brut⁽⁴⁾ de 36 %** (équivalent à un gain brut⁽⁴⁾ de 4,50 % par année écoulée), en plus du remboursement du capital initialement investi⁽³⁾.
- Votre capital initialement investi⁽³⁾ sera remboursé à l'échéance des 8 ans, si à la date de constatation finale (le 12 août 2030), le niveau de l'Indice **est supérieur ou égal à 50 % du niveau initial de l'Indice**.

Inconvénients

- MMA Itinéraires Mai 2022 présente **un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie** (en cas de rachat, arbitrage, dénouement par décès avant la date de remboursement prévue par le mécanisme du support, la valeur de l'unité de compte dépend alors des paramètres de marché du jour) **et à l'échéance des 8 ans** (si, à la date de constatation finale, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 50 % de son niveau initial). **Une faible variation à l'échéance du niveau de l'Indice autour des seuils de 50 % et de 69,50 % de son niveau initial peut faire fortement varier la valeur de remboursement de MMA Itinéraires Mai 2022.**
- En investissant sur ce support, vous êtes exposé(e) **à un éventuel défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur** (Natixis Structured Issuance SA) **et du Garant** (Natixis SA) (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du support) **de l'Émetteur (Natixis Structured Issuance SA).**
- **En cas de remboursement anticipé automatique ou de remboursement à l'échéance avec gain, les gains sont plafonnés à un montant brut⁽⁴⁾ de 22,50 %, 27 %, 31,50 % et 36 %** selon l'année du remboursement (années 5 à 8), même si l'Indice a enregistré une hausse supérieure depuis la date de constatation initiale.
- **Vous ne connaissez pas à l'avance la durée effective de votre investissement**, qui peut varier entre 5 ans et 8 ans. Aucun remboursement anticipé automatique n'est prévu de l'année 1 à 4.
- L'Indice iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW Decrement 50 Points GTR est calculé en réinvestissant les **dividendes bruts détachés par les actions qu'il référence et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an**. Si les dividendes effectivement distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) à ce prélèvement, la performance de l'Indice, ainsi que la probabilité de remboursement anticipé automatique seront réduites (respectivement augmentées) et le risque de perte en capital à l'échéance sera augmenté (respectivement diminué) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'Indice iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW Decrement 50 Points GTR, l'impact de **la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'Indice (effet positif)**. Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'Indice iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW Decrement 50 Points GTR sera accélérée.

(1) Dates de constatation intermédiaire mensuelle : Année 5 : 12/08/2027 ; Année 6 : 13/09/2027 ; 12/10/2027 ; 12/11/2027 ; 13/12/2027 ; 12/01/2028 ; 14/02/2028 ; 13/03/2028 ; 12/04/2028 ; 12/05/2028 ; 12/06/2028 ; 12/07/2028 ; 14/08/2028 ; Année 7 : 12/09/2028 ; 12/10/2028 ; 13/11/2028 ; 12/12/2028 ; 12/01/2029 ; 12/02/2029 ; 12/03/2029 ; 12/04/2029 ; 14/05/2029 ; 12/06/2029 ; 12/07/2029 ; 13/08/2029.

(2) Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Le support MMA Itinéraires Mai 2022 n'existe plus, mais le contrat d'assurance vie ou de capitalisation se poursuit.

(3) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur (Natixis Structured Issuance SA) et du Garant de la formule (Natixis SA).

(4) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

(5) Dates de constatation intermédiaire mensuelle en Année 8 : 12/09/2029 ; 12/10/2029 ; 12/11/2029 ; 12/12/2029 ; 14/01/2030 ; 12/02/2030 ; 12/03/2030 ; 12/04/2030 ; 13/05/2030 ; 12/06/2030 ; 12/07/2030.

Facteurs de risques

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à lire attentivement la section «Facteurs de Risques» du Prospectus de Base qui inclut notamment les principaux risques suivants

- **Risque de perte en capital** : En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque de perte en capital lié au Sous-Jacent** : Le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** : En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Emetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Emetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité** : Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- **Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du Sous-Jacent** : SGX, l'administrateur du Sous-Jacent, pourrait modifier de façon significative le Sous-Jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du Sous-Jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet événement, être remplacé par celui d'un autre Sous-Jacent ou les titres de créances pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus, pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Principales caractéristiques du support

Code ISIN	FR0014008QO4														
Forme juridique	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance , émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des instruments Financiers, ayant été approuvé le 11 juin 2021 par l'AMF sous le visa n°21-220.														
Émetteur	Natixis Structured Issuance SA, véhicule d'émission au Luxembourg (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis SA, les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).														
Garant	Natixis SA (Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch : A+ ⁽¹⁾).														
Valeur nominale	100 €														
Période de commercialisation	Du 2 mai 2022 au 29 juillet 2022 (sous conditions et sous réserve de disponibilité)														
Durée d'investissement conseillée	8 ans maximum														
Commissions de distribution	La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,80 % du montant nominal des titres de créance placés, calculée sur la durée de vie maximale des titres. Le paiement de commission pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription. La commission perçue dans la durée doit s'accompagner d'une amélioration du service sur la même durée. Le distributeur est responsable auprès des investisseurs du respect des dispositions réglementaires qui lui sont applicables concernant la transparence et la justification desdites commissions. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.														
Sous-jacent	Indice iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW Decrement 50 Points GTR. Code Bloomberg : SDGT50DG Index														
Dates clés	Date d'émission : 02/05/2022 Date de constatation initiale : 12/08/2022 <table> <tr> <th>Dates de constatation intermédiaire mensuelle :</th><th>Dates de remboursement anticipé automatique :</th></tr> <tr> <td>Année 5 : 12/08/2027</td><td>Année 5 : 19/08/2027</td></tr> <tr> <td>Année 6 : 13/09/2027 ; 12/10/2027 ; 12/11/2027 ; 13/12/2027 ; 12/01/2028 ; 14/02/2028 ; 13/03/2028 ; 12/04/2028 ; 12/05/2028 ; 12/06/2028 ; 12/07/2028 ; 14/08/2028</td><td>Année 6 : 21/08/2028⁽²⁾</td></tr> <tr> <td>Année 7 : 12/09/2028 ; 12/10/2028 ; 13/11/2028 ; 12/12/2028 ; 12/01/2029 ; 12/02/2029 ; 12/03/2029 ; 12/04/2029 ; 14/05/2029 ; 12/06/2029 ; 12/07/2029 ; 13/08/2029</td><td>Année 7 : 20/08/2029⁽²⁾</td></tr> <tr> <td>Année 8 : 12/09/2029 ; 12/10/2029 ; 12/11/2029 ; 12/12/2029 ; 14/01/2030 ; 12/02/2030 ; 12/03/2030 ; 12/04/2030 ; 13/05/2030 ; 12/06/2030 ; 12/07/2030</td><td>Année 8 : 19/08/2030⁽²⁾</td></tr> </table> <table> <tr> <th>Dates de constatation finale :</th><th>Date de remboursement final :</th></tr> <tr> <td>Année 8 : 12/08/2030</td><td>Année 8 : 19/08/2030⁽²⁾</td></tr> </table>	Dates de constatation intermédiaire mensuelle :	Dates de remboursement anticipé automatique :	Année 5 : 12/08/2027	Année 5 : 19/08/2027	Année 6 : 13/09/2027 ; 12/10/2027 ; 12/11/2027 ; 13/12/2027 ; 12/01/2028 ; 14/02/2028 ; 13/03/2028 ; 12/04/2028 ; 12/05/2028 ; 12/06/2028 ; 12/07/2028 ; 14/08/2028	Année 6 : 21/08/2028 ⁽²⁾	Année 7 : 12/09/2028 ; 12/10/2028 ; 13/11/2028 ; 12/12/2028 ; 12/01/2029 ; 12/02/2029 ; 12/03/2029 ; 12/04/2029 ; 14/05/2029 ; 12/06/2029 ; 12/07/2029 ; 13/08/2029	Année 7 : 20/08/2029 ⁽²⁾	Année 8 : 12/09/2029 ; 12/10/2029 ; 12/11/2029 ; 12/12/2029 ; 14/01/2030 ; 12/02/2030 ; 12/03/2030 ; 12/04/2030 ; 13/05/2030 ; 12/06/2030 ; 12/07/2030	Année 8 : 19/08/2030 ⁽²⁾	Dates de constatation finale :	Date de remboursement final :	Année 8 : 12/08/2030	Année 8 : 19/08/2030 ⁽²⁾
Dates de constatation intermédiaire mensuelle :	Dates de remboursement anticipé automatique :														
Année 5 : 12/08/2027	Année 5 : 19/08/2027														
Année 6 : 13/09/2027 ; 12/10/2027 ; 12/11/2027 ; 13/12/2027 ; 12/01/2028 ; 14/02/2028 ; 13/03/2028 ; 12/04/2028 ; 12/05/2028 ; 12/06/2028 ; 12/07/2028 ; 14/08/2028	Année 6 : 21/08/2028 ⁽²⁾														
Année 7 : 12/09/2028 ; 12/10/2028 ; 13/11/2028 ; 12/12/2028 ; 12/01/2029 ; 12/02/2029 ; 12/03/2029 ; 12/04/2029 ; 14/05/2029 ; 12/06/2029 ; 12/07/2029 ; 13/08/2029	Année 7 : 20/08/2029 ⁽²⁾														
Année 8 : 12/09/2029 ; 12/10/2029 ; 12/11/2029 ; 12/12/2029 ; 14/01/2030 ; 12/02/2030 ; 12/03/2030 ; 12/04/2030 ; 13/05/2030 ; 12/06/2030 ; 12/07/2030	Année 8 : 19/08/2030 ⁽²⁾														
Dates de constatation finale :	Date de remboursement final :														
Année 8 : 12/08/2030	Année 8 : 19/08/2030 ⁽²⁾														
Cotation	Marché réglementé de la Bourse de Luxembourg														
Règlement/Livraison	Euroclear France														
Agent de Calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt														
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.														
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis SA.														
Périodicité de la valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant.														
Marché secondaire	Natixis pourra fournir un prix indicatif des Titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra pas excéder 1 %.														
Éligibilité du support	Contrats d'assurance vie et de capitalisation														

(1) Notations de crédit en vigueur au moment de la rédaction de ce document. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(2) Sous réserve de l'absence d'un précédent remboursement anticipé automatique.

Vous supportez les risques éventuels de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur (Natixis Structured Issuance SA) et du Garant de la formule (Natixis SA).

Le support est proposé en qualité d'unités de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation dans la perspective d'un investissement jusqu'à la date de remboursement final prévue par le support (19 août 2030 en l'absence de remboursement anticipé automatique). **Le rendement de l'unité de compte à la date de remboursement final du support est conditionné par sa détention jusqu'à cette date. En cas de sortie de l'unité de compte avant cette date (rachat, arbitrage ou dénouement par décès), le rendement peut être supérieur ou inférieur à celui résultant des modalités décrites dans la présente brochure, voire négatif. Vous prenez alors un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Il est à noter que le remboursement du support à la date de remboursement final peut aussi avoir lieu avec une perte en capital. Le montant remboursé est arbitré automatiquement et sans frais vers un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation. L'assureur (MMA Vie) s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.**

Les Documents d'Informations Clés génériques des contrats d'assurance vie et de capitalisation multisupports MMA Vie et les guides de présentation des supports en vigueur sont consultables à tout moment sur le site www.mma.fr dans la rubrique Assurance Vie/Nos Fonds et Supports.

Avertissement

Ce document à caractère publicitaire est rédigé par l'Émetteur en accord avec MMA Vie qui commercialise le titre de créance **MMA Itinéraires Mai 2022**.

La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. L'ensemble des données est présenté hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents aux titres ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après) préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des titres sur le marché réglementé du Luxembourg. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre des articles L411-2 du Code monétaire et financier et 211-2 paragraphe 4 du Règlement Général de l'AMF. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE. En cas d'incohérence entre les informations relatives aux caractéristiques des Instruments Financiers figurant dans cette brochure et les Conditions Définitives relatives exclusivement à l'admission des titres sur le marché réglementé, ces dernières prévaudront. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Natixis ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans ce titre de créance. Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les titres de créances ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Les affirmations, hypothèses contenues dans ce document peuvent contenir des prédictions et ainsi contenir des risques et des incertitudes. Les résultats constatés et les développements peuvent différer substantiellement de ceux exprimés ou qui sont implicites dans les affirmations, hypothèses et opinions en fonction d'une variété de facteurs. Il ne peut y avoir de garantie que les résultats projetés, les projections ou les développements seront atteints. Aucune déclaration ou garantie explicite ou implicite n'est donnée par Natixis quant à l'accomplissement ou le bien fondé, de toute projection, tout objectif, estimation, prévision, affirmation, hypothèse et opinion contenu dans ce document et nul ne doit s'y fier. Rien dans ce document est ou doit être considéré comme une promesse ou une garantie quant au futur. D'autre part, il est à noter que, dans le cadre de ses activités, Natixis peut être amenée à avoir des positions sur les Instruments Financiers et sur l'Émetteur au titre desquelles des recommandations ou opinions peuvent être données dans le document et les pièces jointes communiquées Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, titre de créance, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, titre de créance vert, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

Informations Importantes

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère publicitaire font l'objet d'une [documentation juridique](#) composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 11 juin 2021 par l'AMF sous le n° 21-220 (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives en date du 28 avril 2022 (les « [Conditions Définitives](#) ») préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des titres sur le marché réglementé du Luxembourg. Le Prospectus de Base est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site dédié de Natixis (https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/171/PROGRAM_SEARCH), et des copies peuvent être obtenus auprès de Natixis 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris, sur simple demande. Les Conditions Définitives sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu). L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

Avertissement SGX

Singapore Exchange Limited et/ou ses sociétés affiliées (collectivement, « SGX ») ne donne aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, quant aux résultats à obtenir de l'utilisation de l'Indice iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW Decrement 50 Points GTR (« l'Indice ») et/ou du niveau auquel l'Indice se situe à un moment donné, un jour donné ou autre. L'Indice est calculé et administré par SGX. SGX ne sera pas responsable (que ce soit par négligence ou autrement) et ne sera pas tenu d'informer d'une quelconque erreur dans le présent document. L'Indice est une marque commerciale de SGX et est utilisée par Natixis sous licence. Tous les droits de propriété intellectuelle dans l'Indice sont dévolus à SGX.

MMA Vie Assurances Mutuelles société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 118
MMA Vie société anonyme au capital de 144 386 938 euros, RCS Le Mans 440 042 174
Sièges sociaux : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances

Date de rédaction de la brochure : 23 février 2022

